CH



Date d'impression

# neodisher sol

Version: 3 / CH remplace la version: 2 /

rersion: 2 / Date de révision: 05.03.2025

3.2025 26.03.25

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

# 1.1. Identificateur de produit

neodisher sol

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse/fabricant

Dr. Weigert (Schweiz) AG General-Guisan-Strasse 6

CH-6300 Zug

No. de téléphone +41 (0) 41 229 40 10 No. Fax +41 (0) 41 229 40 13

www.drweigert.ch

# Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

#### **Fabricant:**

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG

Mühlenhagen 85 20539 Hamburg

No. de téléphone +49 40 789 60 0 No. Fax +49 40 789 60 120

www.drweigert.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145; www.toxi.ch

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers \*\*\***

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

\*

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

# Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

EUH208 Contient 2-méthylisothiazol-3(2H)-one , Peut produire une réaction allergique.

#### Informations complémentaires

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Page 1(11)



Version: 3 / CH remplace la version: 2 /

CH

Date de révision: 05.03.2025

Date d'impression 26.03.25

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants \*\*\*

#### 3.2. Mélanges

# Composants dangereux \*\*\*

sodium lauryl ether sulfate

No. CAS 68891-38-3 No. EINECS 500-234-8

Numéro 01-2119488639-16

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 5 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1 H318 Skin Irrit. 2 H315 Aquatic Chronic 3 H412

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1 H318 >= 10 % Eye Irrit. 2 H319 >= 5 < 10 %

isotridecanol, ethoxylated

No. CAS 69011-36-5

Concentration >= 1 < 5 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319 Aquatic Chronic 3 H412

2-méthylisothiazol-3(2H)-one

No. CAS 2682-20-4 No. EINECS 220-239-6

Concentration >= 0,00015 < 0,0015 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3 H301 Voie d'exposition: orale
Acute Tox. 3 H311 Voie d'exposition: dermale
Acute Tox. 2 H330 Voie d'exposition: par inhalation
Skin Corr. 1B H314
Skin Sens. 1A H317

STOT SE 3 H335 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410 Eye Dam. 1 H318

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1A H317 >= 0,0015 % Aguatic Acute 1 M = 10

#### **Autres données**

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

CH



Date d'impression

# neodisher sol

Version: 3 / CH remplace la version: 2 /

place la version: 2 / Date de révision: 05.03.2025

3.2025 26.03.25

#### Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

## En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

#### En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

#### Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

# Avis aux médecins / Risques

Apres l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement. Eliminer selon les réglementations en vigueur.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**



Version: 3 / CH remplace la version: 2 /

Date de révision: 05.03.2025

Date d'impression 26.03.25

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

# Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

CH

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

# Température de stockage recommandée

Valeur >= 0 < 30 °C

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

# Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

#### Classes de stockage

Classe de stockage d'après 12

Des liquides non combustibles

**TRGS 510** 

# Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

# Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

# Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empecher de la respiration des vapeurs

#### **Protection des mains**

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation Contact permanent avec les mains

Matériau approprié néoprène

Épaisseur du gant >= 0,65 mm Temps de pénétration > 480 min

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant >= 0,4 mm
Temps de pénétration > 480 min
Matériau approprié butyle

Épaisseur du gant >= 0,7 mm
Temps de pénétration > 480 min

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant >= 0,11 mm La protection des mains doit se conformer EN 374.

#### **Protection des yeux**

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

#### **Protection du corps**

N'est pas nécessaire.



Version: 3 / CH remplace la version: 2 /

Date de révision: 05.03.2025

Date d'impression 26.03.25

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

CH

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière liquide

Couleurblanc à crèmeOdeurcaractéristique

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

inflammabilité

évaluation Non applicable **Limite inférieure et supérieure d'explosion**Remarque Non applicable

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Température d'inflammabilité

Remarque Non applicable

température de décomposition

Remarque

Remarque non déterminé

valeur pH

Valeur 10,0 à 10,6

Viscosité

dynamique

Valeur 2500 à 6000 mPa.s

solubilité(s)

Remarque non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relative

Valeur 1,15 à 1,25 g/cm³

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

Le coéficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque partiellement soluble



Version: 3 / CH remplace la version: 2 /

CH

Date de révision: 05.03.2025

Date d'impression 26.03.25

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

**Autres données** 

Aucun(e) n'est connu(e).

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

# 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

# 10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

## Toxicité aiguë par voie orale

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

#### Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

#### Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

#### lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

# **Sensibilisation (Composants)**

#### sodium lauryl ether sulfate

Espèces cobaye

évaluation non sensibilisant



26.03.25

# neodisher sol

Date d'impression remplace la version: 2 / Version: 3 / CH Date de révision: CH

05.03.2025

méthode **OCDE 406** 

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

**Exposition unique** 

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez

l'homme.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne

sont pas disponibles.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques** 

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

**Toxicité pour les poissons (Composants)** 

sodium lauryl ether sulfate

Poisson zèbre (Brachydanio rerio) Espèces

**CL 50** 7,1 mg/l

Durée d'exposition 96

méthode OCDE 203

**REACH** registration dossier Source

Toxicité pour les daphnies (Composants)

sodium lauryl ether sulfate

Espèces Daphnia magna

CE<sub>50</sub> 7,4 mg/l

Durée d'exposition 48

méthode OCDE 202

Source **REACH** registration dossier

h



Version: 3 / CH remplace la version: 2 /

Date de révision: 05.03.2025

Date d'impression 26.03.25

#### **Toxicité pour les algues (Composants)**

CH

#### sodium lauryl ether sulfate

Espèces Scenedesmus subspicatus

CE50 27,7 mg/l

Durée d'exposition 48 h

méthode OCDE 201

Source REACH registration dossier

#### Toxicité pour les bactéries (Composants)

# sodium lauryl ether sulfate

Espèces Pseudomonas putida

CE 10 > 10 g/l

méthode DIN 38412, partie 8

Source REACH registration dossier

# 12.2. Persistance et dégradabilité

# Indications générales

non déterminé

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

# Indications générales

non déterminé

#### Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

# 12.4. Mobilité dans le sol

#### Indications générales

non déterminé

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

# 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

#### 12.7. Autres effets néfastes

#### Indications générales

non déterminé

#### Information supplémentaire sur l'écologie

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

# **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE 18 01 06\* produits chimiques à base de ou contenant des substances

dangereuses

Code de déchets CEE 20 01 29\* détergents contenant des substances dangereuses



Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'impression 05.03.2025 26.03.25

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommendation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

# Emballages contaminés

Code de déchets CEE 15 01 02 emballages en matières plastiques

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE 15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances

dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Le produit n'est pas une	Le produit n'est pas une	Le produit n'est pas une
	marchandise dangereuse lors du	marchandise dangereuse lors du	marchandise dangereuse lors du
	transport terrestre.	transport maritime.	transport aérien.

# Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

#### **Autres informations**

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation \*\*\*

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# Composants (règlement (CE) no 648/2004)

#### moins de 5 %:

agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques

#### Autres ingrédients

parfums, agents conservateurs: 2-méthylisothiazol-3(2H)-one, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

#### **COV** \*\*\*

COV (CH) 0 %
COV (CE) 0 %

# **Autres informations**

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

#### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.



Version: 3 / CH	remplace la version: 2 / CH	Date de révision: 05.03.2025	Date d'impression 26.03.25	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.			
H318	Provoque de gra	Provoque de graves lésions des yeux.		
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.			
H330	Mortel par inhalation.			
H335	Peut irriter les voies respiratoires.			
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.			
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.			
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.			

# catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, Catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3

Aquatic Acute 1 Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3

Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Corr. 1B Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2 Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sono 1A

Skin Sens. 1A Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT

un., Catégorie 3

#### abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

ICAO: International Civil Aviation Organization IATA: International Air Transport Association

VOC: Volatile Organic Compound

LD: Lethal dose

LC: Lethal concentration

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: Very persistent and very bioaccumulative

SVHC: Substances of very high concern

**UN: United Nations** 

CAS: Chemical Abstracts Service

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals

MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by

the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)

IBC: Intermediate Bulk Container

ASTM: American Society for Testing And Materials

TSCA: Toxic Substances Control Act (USA)

WHO: World Health Organization IMO: International Maritime Organization

IUCLID: International Uniform Chemical Information Database

SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt

#### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

СН

Version: 3 / CH



26.03.25

# neodisher sol Date d'impression remplace la version: 2 / Date de révision:

05.03.2025